

Commission de Renouvellement des Organismes de Direction

Date : Mercredi 07 février

Objet/sujet : Réunion CROD

Présent-es : Michel Canillot, Danielle Gozin, Jean-Paul Hatterer, Josette Savoldelli, Mélanie Pieters
(assistante)

Excusé : Serge Pelfort

Introduction :

Pour rappel et selon les statuts « La CROD a pour mission d'impulser, coordonner et vérifier la conformité du processus de renouvellement des organismes de direction conformément aux modalités définies par les statuts et le règlement intérieur.

Elle a toute compétence pour se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort. »

1. Etude de la recevabilité de la liste de candidatures :

En préambule, la CROD note que 2 candidatures « sans liste » ont été reçues et transmises aux pilotes de listes identifiés.

La liste de candidatures « Machado – Fonseca » a été remise en mains propres contre signature à M. Jean-Paul Hatterer en date du 05 février 2024 à 15h40. Cette remise est équivalente à une réception par courrier recommandé.

La Commission confirme que la liste « Machado – Fonseca » a été envoyée dans le des dispositions statutaires prévues et de la procédure présentée par la CROD en date du 18 décembre 2023 aux structures FSGT.



**Fédération Sportive
& Gymnique du Travail**

14 rue Scandicci
93508 Pantin Cedex

01 49 42 23 19
accueil@fsgt.org

2. Vérification des critères individuels d'éligibilité des candidatures

La composition de la liste « Machado – Fonseca » est la suivante :

MEMBRES TITULAIRES

1. BLANCHET Pascal – Ligue Île-de France
2. CARTIER-CADERON Bérénice – CFA Athlétisme
3. DEBBOUZA Mohammed – Comité de Seine-Saint-Denis (93)
4. DELAMARE Nicole – Comité de Seine-Maritime / Le Havre (76 – LH)
5. DELGADO Michelle – CFA Sports de neige
6. DENIS Cathy – Siège fédéral
7. FATIER Véronique – Siège fédéral
8. FAUCHON Jean-Yves – Comité des Bouches-du-Rhône (13)
9. FONSECA Antonio (*Co-représentant légal*) – Siège fédéral
10. GOULFERT Anne-Laure – Siège fédéral
11. LITZLER Violaine (*Trésorière*) – Comité Régional Grand-Est
12. MACHADO Céline (*Co-représentante légal*) – Comité de Haute-Garonne (31)
13. PEIRON Robert – Ligue Sud Provence Alpes-Côte d'azur
14. RENOUX Yves – CFA Montagne-Escalade
15. SANTOS Franck – Comité Régional Auvergne Rhône-Alpes
16. VALLE Thomas – Siège fédéral
17. ROUYER Maxence (*Médecin fédéral*)

MEMBRES SUPPLEANTS :

1. ARRAMON Valéry – Comité des Pyrénées-Atlantiques (64)
2. CHAROLLAIS Jean-Noël – CFA Sports de Combats (SCAM)
3. FONTENELLE Thomas – Siège fédéral
4. MARANDEL Alexia – Comité de Seine-Saint-Denis (93)

La commission procède à la vérification du respect des critères individuels pour l'ensemble des candidatures déclarées susmentionnées.

Dès lors, la commission confirme le respect de l'ensemble des critères individuels d'éligibilité des candidatures présentées sur la liste « Machado – Fonseca ».



@FSGTOfficiel

www.sportetpleinair.fr
www.fsgt.org



**Fédération Sportive
& Gymnique du Travail**

14 rue Scandicci
93508 Pantin Cedex

01 49 42 23 19
accueil@fsgt.org

3. Vérification des critères constitution des listes de candidatures et équilibre de l'équipe

La Commission vérifie les critères de constitution de la liste et l'équilibre de l'équipe.

La Commission constate la répartition suivante au niveau des structures :

- Comités départementaux : quatre (4)
- Comités régionaux / Liges : quatre (4)
- Commissions Fédérales d'Activités (CFA) : trois (3)
- Siège fédéral : cinq (5)

La Commission constate la répartition suivante au niveau de la représentation de genre pour les membres titulaires :

- Huit (8) femmes
- Huit (8) hommes

Elle note que le médecin fédéral est un homme.

La Commission constate également que la parité femme-homme est respectée pour les membres suppléants.

Concernant la parité pour les fonctions de représentants légaux, la Commission constate qu'il y a une femme et un homme.

La Commission constate que les fonctions de fonctions de co-représentant-e légale, de trésorier-ère et de médecin fédéral-e sont bien indiquées dans la liste présentée.

Dès lors, la Commission confirme le respect de l'ensemble critères de constitution des listes de candidatures et équilibre de l'équipe.

En conséquence, et au regard de ce qui précède, la Commission déclare recevable la liste de candidatures « Macahdo – Fonseca »

4. Observations :

La CROD formule deux observations :

- Elle regrette que les clubs n'aient pas reçu plus pour le moment d'information directe de la Fédération sur le vote prochain qui va les concerner.
- Elle note qu'il y a finalement peu de nouvelles personnes au sein de l'équipe présentée en dehors du siège fédéral.



@FSGTOfficiel

www.sportetpleinair.fr
www.fsgt.org